



# **Sondage sur les congés de maladie et les absences 2022**

Résultats sommaires, décembre 2022

## Contexte

La pandémie de COVID-19 a mis en lumière les avantages personnels et sociétaux des congés de maladie payés dans de nombreux secteurs de l'économie. Des discussions ont eu lieu dans tout le Canada au sujet de la législation sur les congés de maladie payés en tant qu'attente fondamentale pour l'emploi dans le pays. Bien que le gouvernement du Canada ait récemment modifié le Code canadien du travail afin d'accorder dix jours de congé de maladie payé (santé physique et mentale) aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale,<sup>1</sup> et que certaines provinces aient pris des mesures pour légiférer en matière de congé de maladie payé, de nombreux professionnels de la santé, comme les technologues en radiation médicale (TRM), travaillent toujours sans cet avantage social.

## Objectif du sondage

En réponse à l'épuisement professionnel croissant et aux pénuries de personnel intensifiées par la pandémie de COVID-19, l'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) a conçu ce sondage afin de mieux comprendre l'accès aux congés de maladie et leur utilisation dans toutes les disciplines de TRM au Canada.

De plus, puisque le sondage a été diffusé pendant la pandémie, des questions ont été incluses pour mieux comprendre l'épuisement professionnel des TRM, l'accès aux congés de santé mentale et la volonté des TRM d'utiliser ces types de congés. Aux fins de ce sondage, un congé a été défini comme se produisant lorsqu'un superviseur accorde à un employé une période de temps libre de ses responsabilités.

## Méthodologie

Une invitation à une enquête électronique confidentielle a été envoyée par courriel aux TRM en activité (membres de l'ACTRM) à la fin mars 2022. Le sondage était ouvert et pouvait être rempli du 30 mars au 17 mai 2022.

## Résultats

### Participation

Un total de 957 réponses ont été reçues de TRM de partout au pays. Les données démographiques des répondants reflètent la répartition des sexes, des professions et des régions géographiques de la population des TRM canadiens.

### Accès aux congés payés

Le sondage demandait aux TRM d'indiquer le nombre de jours PAYÉS offerts par leur employeur respectif (totaux annuels de 2021). Dans l'ensemble de la profession de TRM, le sondage a révélé que seulement 68 % des TRM étaient certains d'avoir accès à des congés de maladie payés, 23 % des professionnels ayant déclaré ne pas avoir accès à des congés payés de quelque type que ce soit, et 9 % étant incertains.

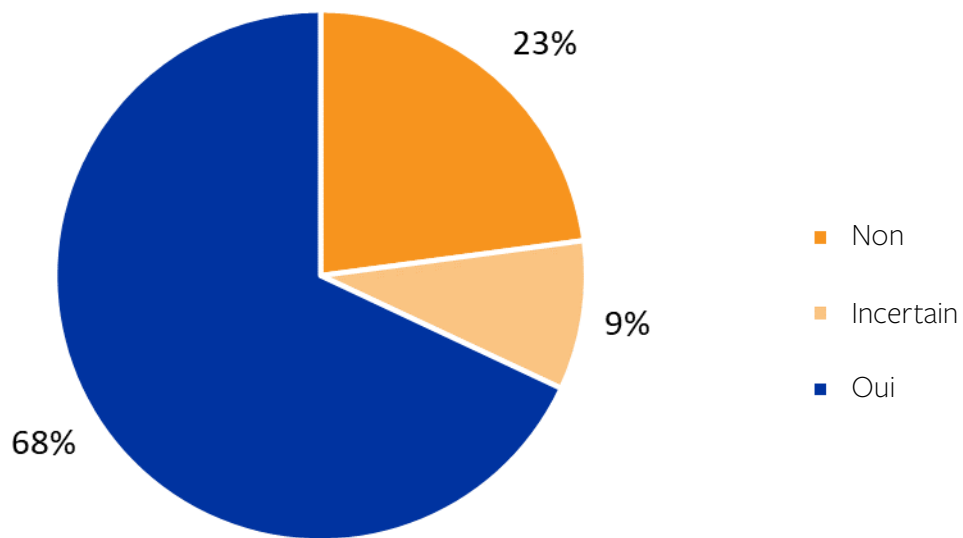


Figure 1. TRM ayant accès à un congé payé

L'absence de congés de maladie payés était plus prononcée dans les disciplines de l'IRM (31 %) et de la radiographie (27 %), et dans la province de l'Ontario (39 %). En

général, les personnes travaillant dans le secteur privé avaient moins accès aux congés de maladie que celles travaillant dans le secteur public (33 % contre 22 %). Les employés occasionnels et à temps partiel avaient beaucoup moins accès aux congés de maladie (90 % et 33 % n’y ont pas accès, respectivement) que les employés à temps plein (15 %).

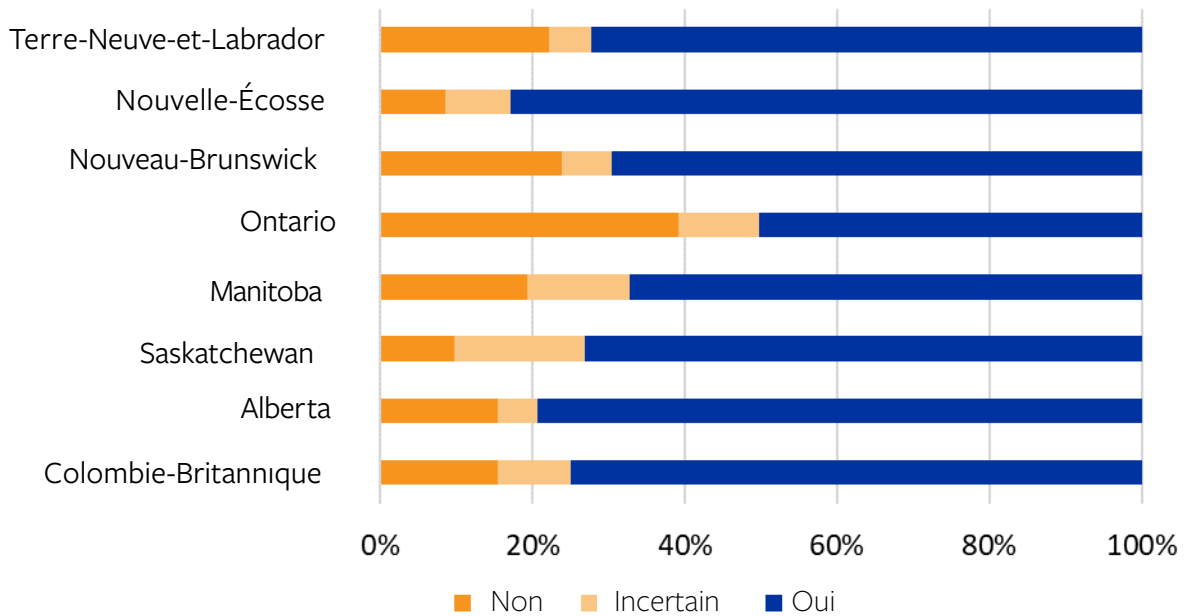


Figure 2. Accès aux congés payés par province  
(Note : Les provinces absentes n’avaient pas des données suffisantes pour l’analyse)

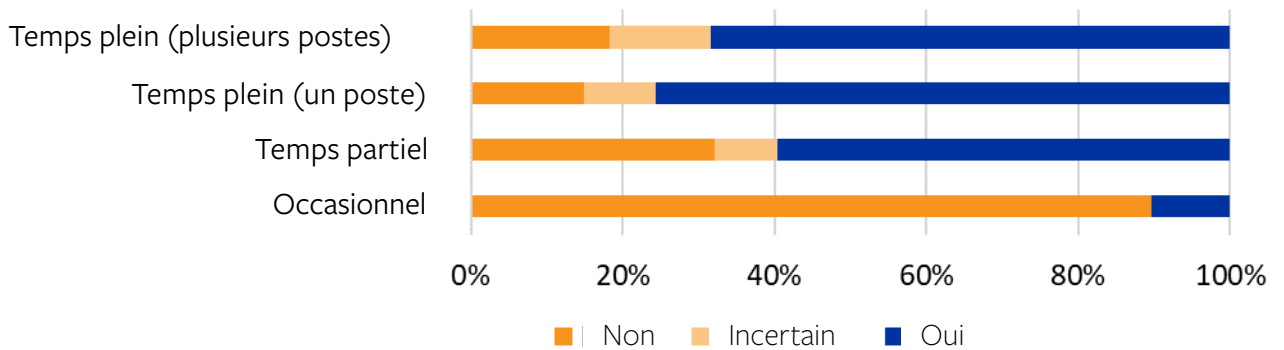


Figure 3. Accès aux congés payés par type d’emploi

Les répondants ont également été interrogés sur l’étendue de leur couverture et sur les conditions pour lesquelles elle permettait ou non de prendre des congés payés. Le

tableau 1 illustre le pourcentage de répondants pour lesquels **AUCUN jour de congé payé** n'est offert en 2021 en fonction de la nature de la demande de congé. Il convient de noter l'absence de congés payés pour des problèmes de santé mentale pour la moitié des TRM du pays, le pourcentage le plus élevé étant lié aux problèmes de santé mentale.

| AUCUN jour de congé payé                     | Nombre | %    |
|--|--------|------|
| Problème de santé mentale ou maladie mentale | 301    | 48 % |
| COVID-19                                     | 230    | 36 % |
| Maladie ou blessure physique                 | 144    | 23 % |

Table 1. Conditions non couvertes par les congés de maladie payés pour les professionnels en TRM au Canada

#### Invalidité de longue durée (ILD)

Le diagramme circulaire ci-dessous illustre le nombre de répondants ayant accès à un congé d'invalidité de longue durée payé.

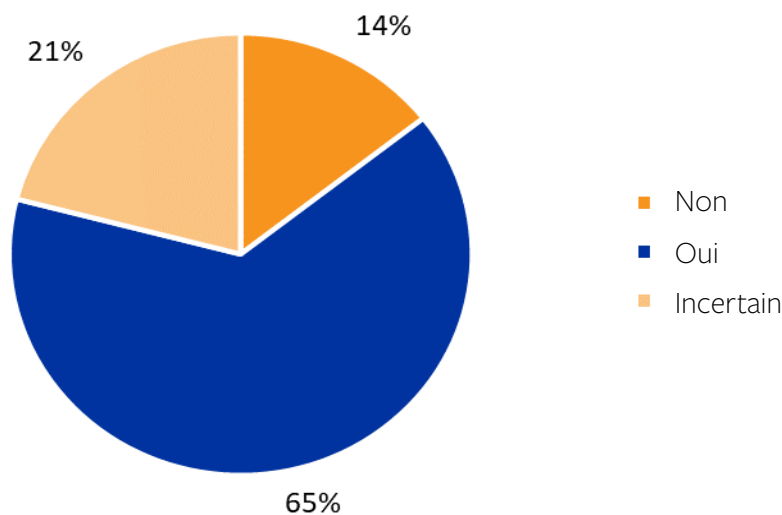


Tableau 4. Accès à un congé d'invalidité de longue durée payé

Il est particulièrement inquiétant de constater que 21 % des répondants à travers le Canada ne savent pas si leur employeur offre un congé d'invalidité de longue durée

PAYÉ. Il est nécessaire d'accroître l'éducation et la diffusion de ce à quoi les employés ont droit afin de s'assurer que les soutiens disponibles sont utilisés.

### Congés

Les répondants devaient également répondre à la question suivante : *Avez-vous pris un congé payé et/ou non payé en 2021 pour une maladie ou une blessure physique?* Le sondage a révélé que 59 % des employés occasionnels n'ont pas eu de congé, 41 % des employés à temps partiel n'ont pas eu de congé et 39 % des employés à temps plein n'ont pas eu de congé pour maladie ou blessure physique. Le *tableau 2* montre les diverses réponses données comme motifs de congé en 2021.

| Type de congé                                | Nombre | % ayant pris congé en 2021 |
|--|--------|----------------------------|
| Maladie ou blessure physique                 | 516    | 57 %                       |
| COVID-19                                     | 287    | 32 %                       |
| Problème de santé mentale ou maladie mentale | 213    | 24 %                       |
| Deuil  | 169    | 19 %                       |
| Congé de maternité / paternité / adoption    | 68     | 0,08 %                     |
| Soins de compassion                          | 59     | 0,07 %                     |
| Violence familiale ou interpersonnelle       | 18     | 0,02 %                     |
| Décès ou disparition d'un enfant             | 16     | 0,02 %                     |
| Présence au tribunal ou jury                 | 18     | 0,02 %                     |
| Pratiques autochtones traditionnelles        | 7      | 0,01 %                     |
| Force de réserve                             | 6      | 0,01 %                     |

*Table 2: Types d'absences liées aux congés ou congés de maladie*

Comme l'indique le *tableau 2*, 24 % des répondants ont pris un congé pour des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale, ce qui est plus élevé que les congés de deuil, de maternité/paternité/adoption et de compassion réunis.

### *Divulgence en santé mentale*

Des enquêtes précédentes réalisées par l'ACTRM ont signalé un manque potentiel d'accès aux congés pour problèmes de santé mentale. Afin de clarifier davantage la situation concernant le congé de santé mentale des TRM, une série de questions a été incluse dans cette enquête.

Les participants devaient répondre à la question suivante : *Si vous avez demandé un congé pour des raisons de santé mentale en 2021, avez-vous indiqué à votre superviseur/gestionnaire qu'il s'agissait de raisons de santé mentale?*

31% des personnes interrogées ont demandé un arrêt de travail pour des raisons de santé mentale en 2021. Parmi ces personnes, 75 % n'ont pas révélé à leur supérieur hiérarchique qu'il s'agissait de raisons de santé mentale. Le *tableau 3* indique les raisons pour lesquelles les répondants ont choisi de ne pas divulguer leur demande de congé pour des raisons de santé mentale.

| <b>Motifs de non-divulgence</b>  | <b>%</b> |
|--|----------|
| Le congé ne serait pas approuvé/ne serait pas payé                       | 22 %     |
| Peur du jugement/de la stigmatisation                                    | 21 %     |
| Pas d'obligation de divulgation/pas de congé SM, seulement congé maladie | 20 %     |
| Question personnelle/ne les concerne pas/raisons d'affaires              | 19 %     |
| Ne fait pas confiance à la direction/pas de soutien de la direction      | 15 %     |

*Tableau 3 : Motifs de non-divulgence*

De nombreux commentaires des répondants sur la divulgation ont porté sur le fait que la nature de la santé mentale n'est pas prise au sérieux et qu'elle ne serait pas acceptée comme une raison de prendre congé. D'après les résultats du *tableau 3*, il est clair que la stigmatisation de la santé mentale et la peur d'être jugé sont des problèmes qui doivent être résolus dans le milieu de travail.

### *Travailler malgré la maladie*

Dans leurs réponses, 65 % des répondants ont indiqué avoir connu des problèmes de santé physique et/ou mentale au cours des 30 derniers jours. Le tableau 4 donne un aperçu de la façon dont ces expériences peuvent être affectées par des facteurs environnementaux et personnels qui peuvent changer de temps à autre.

| Énoncé   | % de répondants qui sont plutôt d'accord à fortement d'accord |
|--|---|
| En raison de mes problèmes de santé, le stress de mon travail était beaucoup plus difficile à gérer. | 82 %  |
| Malgré mes problèmes de santé, j'étais capable de terminer les tâches difficiles dans mon travail.   | 86 %  |
| Mes problèmes de santé m'empêchaient de prendre du plaisir dans mon travail.                         | 85 %  |
| Je me sentais désespéré(e) à l'idée de terminer certaines tâches, à cause de mes problèmes de santé. | 41 %  |
| Au travail, j'ai pu me concentrer sur la réalisation de mes objectifs malgré mes problèmes de santé. | 61 %  |
| Malgré mes problèmes de santé, je me sentais suffisamment énergique pour terminer tout mon travail.  | 40 %  |

*Tableau 4 : Expérience professionnelle au cours du MOIS associé à vos problèmes de santé (physique et/ou mentale)*

### **Conclusion**

Le sondage de l'ACTRM sur les congés de maladie et les absences (2021) révèle un certain nombre de résultats intéressants sur l'état des protections des TRM en milieu de travail au Canada. En cette période de charge de travail accrue et d'augmentation du stress, il est inquiétant de constater qu'un nombre important de TRM n'ont toujours pas accès à des congés de maladie payés de quelque type que ce soit. Ce problème semble particulièrement prononcé parmi les employés occasionnels et à temps partiel, et géographiquement dans la province de l'Ontario (la plus grande population de TRM).

Il est tout aussi inquiétant de constater que la moitié de la main-d'œuvre des TRM au Canada n'a pas accès à des congés pour raisons de santé mentale. Si l'on ajoute à



cela l'hésitation des professionnels ayant accès à un congé de santé mentale payé à présenter une demande à leur employeur, il n'est pas surprenant qu'un si grand nombre de professionnels s'approchent du point d'épuisement émotionnel grave et d'épuisement professionnel. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les inégalités qui existent parmi les employés occasionnels et à temps partiel et leur manque d'accès à des congés de maladie payés. Il est inquiétant de constater que

41 % des personnes interrogées se sentent désespérées à l'idée de terminer leurs tâches, en raison de leurs problèmes de santé.

L'ACTRM juge que l'accès à des congés de maladie payés est une norme importante à respecter pour les professionnels de la santé, particulièrement en ce moment où tant de personnes sont aux prises avec le stress des conditions de travail post-pandémie. Le fait que 23 % de tous les TRM n'ont pas accès à des congés payés (avec un manque plus important dans certaines régions et sous-populations) est considéré comme un facteur contribuant directement au niveau d'épuisement professionnel que nous voyons aujourd'hui.

En matière de santé mentale au travail, il faut passer de l'absentéisme au présentéisme (de la présence physique à la présence mentale). Le présentéisme désigne le fait de se présenter au travail malgré une maladie, une blessure ou une anxiété, ce qui peut entraîner une baisse de productivité.<sup>2</sup> Le manque de personnel oblige les travailleurs à se présenter au travail lorsqu'ils ne se sentent pas bien mentalement et/ou physiquement. La culpabilité associée au fait que les services doivent travailler plus avec moins d'aide incite souvent les travailleurs à se rendre au travail alors qu'ils devraient probablement rester à la maison.

Il est recommandé de poursuivre l'évaluation des données et de procéder à une deuxième enquête sur la nature du harcèlement/de l'intimidation en milieu de travail afin de mieux comprendre les changements systémiques qui peuvent être apportés pour améliorer la santé mentale au travail.

## References

1. Employment and Social Development Canada (2022, November 7). *Minister O'Regan announces final regulations to bring 10 days of paid sick leave into force*. [Press release]. Accessible at: <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/news/2022/11/minister-oregan-announces-final-regulations-to-bring-10-days-of-paid-sick-leave-into-force.html>
2. Widera E, Chang A, Chen HL. Presenteeism a public health hazard. *J Gen Intern Med*. 2010;25, 1244-1247. <https://doi.org/10.1007/s11606-010-1422-x>